Image not found or type unknown

Pensions alimentaires pour une fille sur trois

Par **AlainMR**, le **24/02/2015** à **12:47**

bonjour
je suis divorcé depuis un an et lors du divorce la garde alternée à été acquise pour nos trois enfants.
La plus grande est majeure et a pris un appartement pour ses études.
j'ai donc 2 enfants mineurs en garde alternée seulement voilà, ma seconde fille de 13 ans veux rester vivre chez sa mère car elle ne s'entend pas avec ma nouvelle compagne. La plus petite 11 ans veux continuer la garde alternée.
comment va se calculer la pension alimentaire pour ma seconde fille sachant que j'ai un salaire de 2500€ et que je suis déjà criblé de charge entre loyer crédit voiture et autres charges obligatoire EDF assurances etc mon salaire y passe en entier et nous vivons sur le salaire de ma nouvelle compagne soit 680€ et que nous avons eu une petite fille ensemble que l'on doit élever.je suis d'accord pour une pension alimentaire mais j'ai peur de ne plus y arriver.Quelqu'un pourrait m'éclairer car je suis très inquiet.Merci

Par **Visiteur**, le **24/02/2015** à **13:47**

Bonjour,
"La plus grande est majeure et a pris un appartement pour ses études."... et donc vous avez arrêté la PA ? elle vit de quoi votre fille ? La PA est pour l'enfant ! Donc si elle n'a pas de revenus décents vous lui devez encore la PA ! Pour celle de 13 ans c'est une non présentation d'enfant. Votre ex épouse est en tort ! A moins que vous acceptiez de ne plus voir votre fille ? Dans ce cas la PA risque d'augmenter ?! Plus de GA donc plus de frais pour sa mère !

Par **AlainMR**, le **24/02/2015** à **13:55**

Bonjour
la plus grande est majeure mais nous lui payons appartement et nourriture.
pour la deuxième le jugement du JAF est lundi suite à la demande de sa mère.
c'est vrai qu'il manquait certains éléments à ma question.
merci de vos reponse

Par **Visiteur**, le **24/02/2015** à **14:01**

effectivement... donc vous verrez ça lundi ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés